

Encan à l'aveugle 2023 | Modalités et règlements

Pour miser sur l'œuvre en ligne lors de l'encan à l'aveugle, complétez les champs en prenant soin d'indiquer le montant de votre mise. C'est tout simple ! Chaque mise qui ne respecte pas ces conditions sera déclarée invalide puis annulée. **Les enchères débutent le lundi 24 juillet et se terminent le dimanche 15 octobre à 23h59 (heure de l'EST).**

Une fois les enchères terminées, la mise la plus haute sera déclarée gagnante. En cas de contestation, l'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul jouit du pouvoir décisionnel final. La personne ayant effectué la mise gagnante sera contactée par téléphone afin de convenir du moment du paiement, de la livraison ou du ramassage.

Le paiement doit être effectué en entier. Nous acceptons l'argent comptant, les cartes de crédit ou les chèques. Un reçu officiel sera remis. Tout article non réclamé après une période de 7 jours sera offert à la personne à l'origine de la prochaine mise la plus élevée et vendue. Une entente pour récupérer l'œuvre peut cependant être prise.

En misant à l'encan à l'aveugle, chaque participant s'engage à respecter ces modalités. La vente de l'article est finale. Aucun retour ou échange ne sera accepté. L'œuvre sera vendue « telle quelle ».

L'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul n'offre aucune garantie et n'est pas responsable des dommages à la propriété causés par la manutention de l'article après la prise de possession.

Valeur de la toile : 3 000 \$

Dimensions : 30 pouces x 45 pouces

